

Du registre aux délibérations du Conseil
Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

Administration Communale

Séance du 21 janvier 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. CC/13/01/19/PYG.-

ORDRE DU JOUR :

19. Plan Trottoirs 2011 – Mise en zone 30 une partie des rues Ferrer et des Ecoles -
Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation.-

Sont présents : MM. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-
Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes BILLIET Virginie,
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK
Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS
Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA
Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications
ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal,
et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er.- De retirer le point 19 de l'ordre du jour du Conseil communal.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) C. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,